

## **PROJET DE CONTRAT**

### **CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE**

N° .....

#### **FINANCÉ PAR LE FED**

Entre

L'Ordonnateur national du FED représenté par le Coordonnateur de la COFED, Hôtel des Impôts,  
Croisement des Avenues des Marais et Haut-Congo, Commune de la Gombe, Kinshasa –  
RDC  
(« Le pouvoir adjudicateur »),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du titulaire>

[Forme juridique/titre]<sup>1</sup>

[N° d'enregistrement légal]<sup>2</sup>

[Adresse officielle complète]

[N° de TVA<sup>3</sup>],

(« Le titulaire »),

d'autre part,

Ont convenu ce qui suit :

#### **INTITULÉ DU CONTRAT**

### **CONTRAT DE FOURNITURE D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LES BUREAUX DES COMMISSIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES (ECOFIN) DU PARLEMENT A KINSHASA**

Numéro d'identification : .....

#### **Article 1 Objet**

---

<sup>1</sup> Quand le titulaire est un individu.

<sup>2</sup> Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner leur numéro d'identification de leur carte d'identité ou passeport or document équivalent

<sup>3</sup> Sauf si le titulaire n'a pas de numéro de TVA

- 1 L'objet du marché est la fourniture, l'installation, la mise en service, l'entretien, le service après-vente par le titulaire, d'un groupe électrogène pour les bureaux des Commissions économiques et financières du Parlement de Kinshasa.

**Le lieu de livraison doit être dans l'enceinte du palais du peuple**, la date limite de livraison est <.....> **et les Incoterms applicables sont DDP<sup>4</sup>**. La période de mise en œuvre des tâches est de 45 jours et court à partir de la signature du contrat jusqu'à la date de réception provisoire

- 1.2 Le titulaire doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.
- 1.3 Les fournitures, objet du marché devront être accompagnés par les accessoires/autres articles et documents, nécessaires à l'utilisation du bien, ainsi que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires.

## **Article 2 Origine**

Les fournitures et matériaux doivent être originaires d'un État membre de l'Union européenne et/ou d'un État ACP.

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le titulaire, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du contrat.

L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux applicables, en particulier conformément au Protocole n° 1 inclus à l'annexe V de l'Accord de partenariat ACP-CE et les fournitures originaires de l'Union européenne incluent également les fournitures originaires des pays, départements et territoires d'outre-mer.

## **Article 3 Prix**

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de <euros>
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

## **Article 4 Ordre de priorité des documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents suivants, indiqués par ordre hiérarchique:

- le présent contrat,
- les conditions particulières,
- les conditions générales (annexe I),
- les spécifications techniques (annexe II), y compris les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site,

---

<sup>4</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)>  
- Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce -  
<http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>

- l'offre technique (annexe III), y compris les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres,
- la décomposition du budget (annexe IV),
- les formulaires spécifiques ou documents relevant (annexe V).

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Fait en français trois originaux : un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à la Commission européenne et un original remis au titulaire.

**Pour le titulaire**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

**Pour le pouvoir adjudicateur**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

**Endossé pour financement par l'Union Européenne**

Nom:

Titre:

Signature:

Date: